



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

12 DEC. 2025

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

**Point n°8 : Actualisation du règlement de fonctionnement des  
Résidences Autonomie**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de décembre à onze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 4 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présent(e)s :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Sophie AMAR  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Asma ASHRAF  
Madame Mylène BENOLIEL  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

**Représentées**

Madame Josiane ALIX donne pouvoir à Madame Marie-Hélène FORHAN  
Madame Nicole LEANDRI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

**Excusée :**

Madame Sabrina ABCHICHE

**Absents :**

Monsieur Mamadou SY  
Monsieur Gheorge NUNU

Convoqué le 4 décembre 2025

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 10-12-2025

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

12 DEC. 2025

Délibération N°2025-53

**OBJET : Actualisation du règlement de fonctionnement des Résidences Autonomie**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la loi n°2024-217 du 8 avril 2024, appelée loi « Bien Vieillir »,

**Vu** le décret n°2024-1138 du 4 septembre 2024 fixant les modalités de publication des résultats des évaluations,

**Vu** le décret n°2025-116 du 7 février 2025 relatif aux seuils applicables aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et aux Résidences Autonomie,

**Considérant** l'avis du Conseil de la Vie Sociale en date du 25 juin 2025

**Délibère**

**Article 1 :** La version actualisée du règlement de fonctionnement des Résidences Talamoni, Soleil et Monmousseau est adoptée.

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Laurent JEANNE**

**Adopté à l'unanimité**

